



EPA Centre Socio Culturel la Source
Commune du Haillan
Département de la Gironde

Extrait du registre des délibérations du conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2023

N° D 2023_03_07 :

FIN- BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 20 mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi 8 mars 2023.

Nombre d'administrateurs en exercice :19

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 14

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 10

Date de la convocation : 8 mars 2023

PRÉSENTS : Mesdames Messieurs : MASVEYRAUD Pierre, MICHEL Olivier, JAULIN Stéphane, OFFE Georges, Eric FABRE, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZE Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, SAFAK Gülen, VENTRE Eric, SENOU Norbert

RAPPORT DE PRESENTATION

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que l'ensemble des pièces et documents comptables qui retracent les opérations de la gestion 2022 pour le budget principal.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 Décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022,

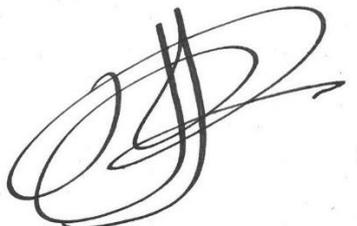
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Dans ces conditions, **CONSEIL D'ADMINISTRATION** Décide

Article unique : D'ADOPTER le Compte de Gestion dressé pour 2022 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conformes par Monsieur Le Président

Voter à l'unanimité

Fait au Haillan, le 20 mars 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



EPA Centre Socio Culturel la Source
Commune du Haillan
Département de la Gironde

Extrait du registre des délibérations du conseil d'Administration Séance du 20 mars 2023

N° D 2023_03_08 :

FIN- BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 20 mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi 8 mars 2023.

Nombre d'administrateurs en exercice :19

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 14

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 10

Date de la convocation : 8 mars 2023

PRÉSENTS : Mesdames Messieurs : MASVEYRAUD Pierre, MICHEL Olivier, JAULIN Stéphane, OFFE Georges, Eric FABRE, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZE Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, SAFAK Gülen, VENTRE Eric, SENOU Norbert

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget de l'exercice 2022 a été exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les écritures sur réalisations sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Dans ces conditions, **le Conseil d'Administration, décide**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°07-22 du Conseil d'Administration en date du 1 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 puis les décisions modificatives s'y rapportant,

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

Article 2 : D'ARRETER les recettes et les dépenses de l'exercice 2022 en mouvements budgétaires aux montants suivants ;

RECETTES REALISEES	- Fonctionnement :	393 188,21 €
	- Investissement :	3 054,17 €
	TOTAL	396 242,38 €
DEPENSES REALISEES	- Fonctionnement :	489 577,17 €
	- Investissement :	0 €
	TOTAL	489 577,17 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	- Fonctionnement :	+ 262 732,39€
	- Investissement :	+ 2 498,86 €

D'où il résulte, après intégration des résultats de l'exercice 2022 :

- Un excédent budgétaire de 166 343,43 € pour la section de fonctionnement.
- Un excédent budgétaire de 5 553,03 € pour la section d'investissement

soit un excédent budgétaire global de clôture de 171 896,46 €uros.

Voter à l'unanimité

Fait au Haillan, le 20 mars 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Président,





EPA Centre Socio Culturel la Source
Commune du Haillan
Département de la Gironde

Extrait du registre des délibérations du conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2023

Délibération n° D2023_03_09

BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 – DECISION

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 20 mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi 8 mars 2023.

Nombre d'administrateurs en exercice :19

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 14

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 10

Date de la convocation : 8 mars 2023

PRÉSENTS : Mesdames Messieurs : MASVEYRAUD Pierre, MICHEL Olivier, JAULIN Stéphane, OFFE Georges, Eric FABRE, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZE Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, SAFAK Gülen, VENTRE Eric, SENOU Norbert

RAPPORT DE PRESENTATION

Le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l'arrêté des comptes de l'EPA. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Dans ces conditions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à la Commune du Haillan ;

VU la délibération n°D2023_03_08 du 20 mars 2023, relative à l'adoption du Compte administratif 2022;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2022 ;

Le Conseil d'Administration, décide

Article unique : DE PROCEDER à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	96 388,96
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent :	262 732,39
		déficit :	
Reste de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	166 343,43
	(A2)	déficit :	0,00
Besoin réel de financement de la section d'investissement :			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice:		excédent :	3 054,17
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent :	2 498,86
		déficit :	
Résultat comptable cumulé :	R001	excédent :	5 553,03
	D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			
Recettes d'investissement restant à réaliser :			
Solde des restes à réaliser :			
Capacité réelle de financement			0,00
Excédent réel de financement			0,00
Résultat excédentaire (A1)			166 343,43
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement			
Recette budgétaire au compte R1068			0,00
en dotation complémentaire en réserve			0,00
Recette budgétaire au compte R1068			0,00
	sous-total (R 1068)		- €
En excédent reporté à la section de fonctionnement			
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire reporté R002 du budget N+1)			166 343,43
Total (A1)			166 343,43 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit budgétaire reporté à la section de fonctionnement D002)			

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Recettes	Recettes
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
0,00	166 343,43	5 553,03	0,00

Voter à l'unanimité

Fait au Haillan, le 20 mars 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Président,





EPA Centre Socio Culturel la Source
Commune du Haillan
Département de la Gironde

Extrait du registre des délibérations du conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2023

N° D 2023_03_10 :

FIN- BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 20 mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi 8 mars 2023.

Nombre d'administrateurs en exercice :19

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 14

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 10

Date de la convocation : 8 mars 2023

PRÉSENTS : Mesdames Messieurs : MASVEYRAUD Pierre, MICHEL Olivier, JAULIN Stéphane, OFFE Georges, Eric FABRE, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZE Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, SAFAK Gülen, VENTRE Eric, SENOU Norbert

RAPPORT DE PRESENTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance ordinaire le 7 février 2023,

Vu le projet de Budget Primitif 2023 du budget principal ci annexé

Dans ces conditions, le **Conseil d'Administration**, décide

Article 1 : DE VOTER par chapitre les dépenses et recettes qui s'équilibrent à la somme de :

⇒ Section d'investissement : 7 868 €

⇒ Section de fonctionnement : 625 533 €

Article 2 : D'ADOPTER le budget primitif du budget principal 2023 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de **633 401 € €** avec l'ensemble de ses états annexes.

Voter à l'unanimité

Fait au Haillan, le 20 mars 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text above it.



EPA Centre Socio Culturel la Source
Commune du Haillan
Département de la Gironde

Extrait du registre des délibérations du conseil d'Administration

Séance du 20 mars 2023

Délibération n° D2023_03_11

CONSTITUTION DE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - DECISION

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 20 mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi 8 mars 2023.

Nombre d'administrateurs en exercice :19

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 14

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 10

Date de la convocation : 8 mars 2023

PRÉSENTS : Mesdames Messieurs : MASVEYRAUD Pierre, MICHEL Olivier, JAULIN Stéphane, OFFE Georges, Eric FABRE, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZE Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, SAFAK Gülen, VENTRE Eric, SENOU Norbert

RAPPORT DE PRESENTATION

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Conformément à la réglementation budgétaire et comptable, de telles provisions doivent être constituées par délibération de l'assemblée délibérante, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse et doit faire l'objet d'une provision.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrements des créances.

Dans ces conditions

VU l'alinéa 3 de l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la constitution d'une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers apparaît compromis ;

VU qu'en application du principe de prudence, il a été considéré que les pièces en reste depuis plus de 2 ans devaient faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15% ;

VU le régime de droit commun qui prévoit que les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaire ;

VU le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2022 s'élève à 1656.31€ soit un montant de provision à constituer au titre de l'exercice 2023 de 250€.

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation à concurrence de 15% des états des restes constatés au 31 décembre de l'année N-1 ;

CONSIDERANT que le montant de provision constitué sur l'exercice 2022 était de **100 €** ;

CONSIDERANT que cette provision est révisée annuellement ;

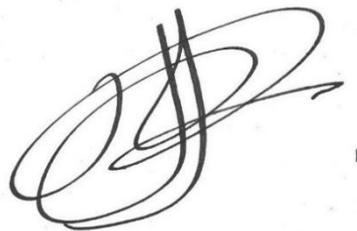
Le Conseil d'Administration, décide

Article 1 : D'AJUSTER la provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans issus de l'état des impayés au 31 décembre 2022 **pour un montant de 250 €, soit une reprise de 150 €.**

Article 2 : D'OUVRIER au budget les crédits correspondants au compte 7817 - reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants.

Voter à l'unanimité

Fait au Haillan, le 20 mars 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Président,





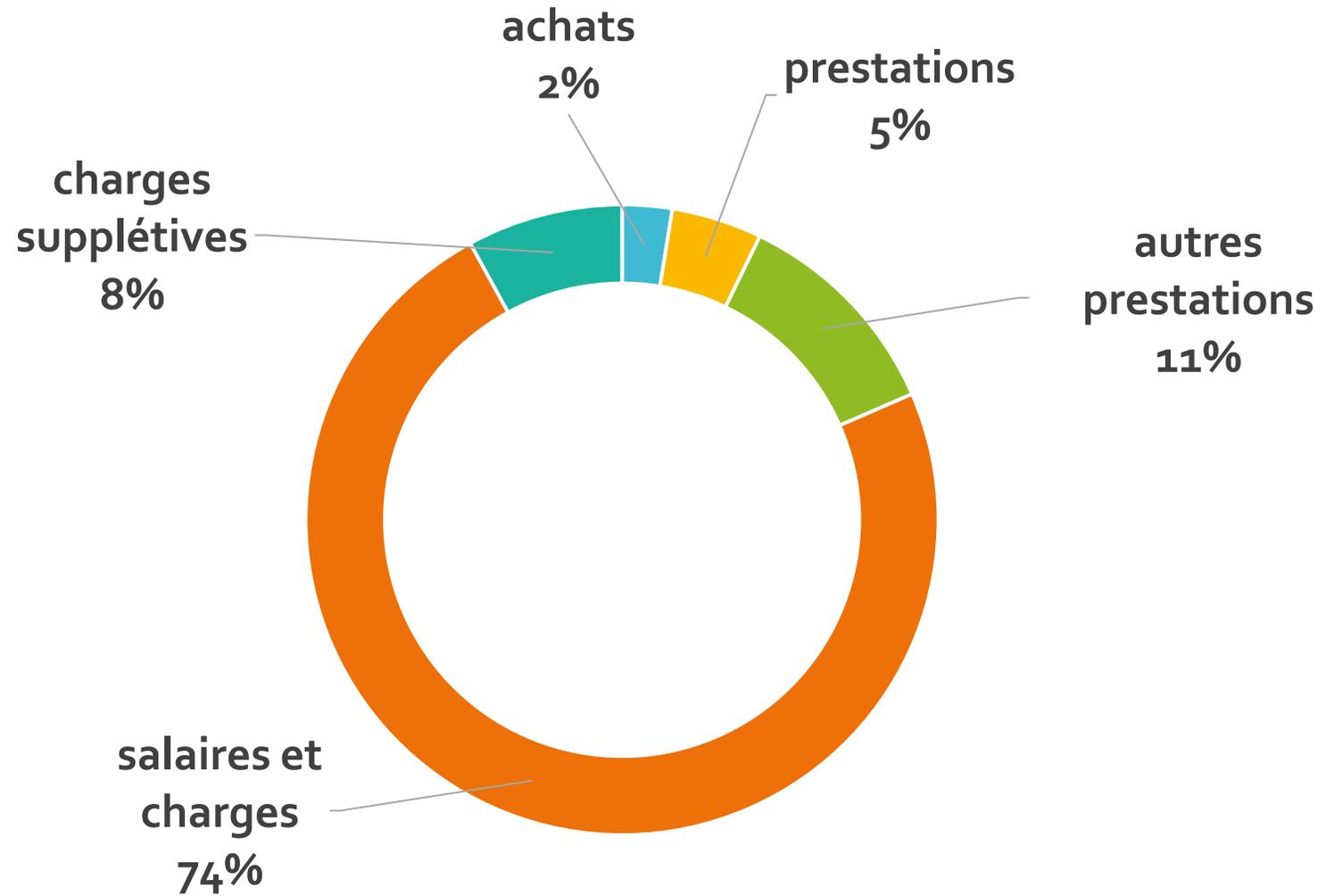
Compte administratif 2022

Présentation CA 20 mars 2023

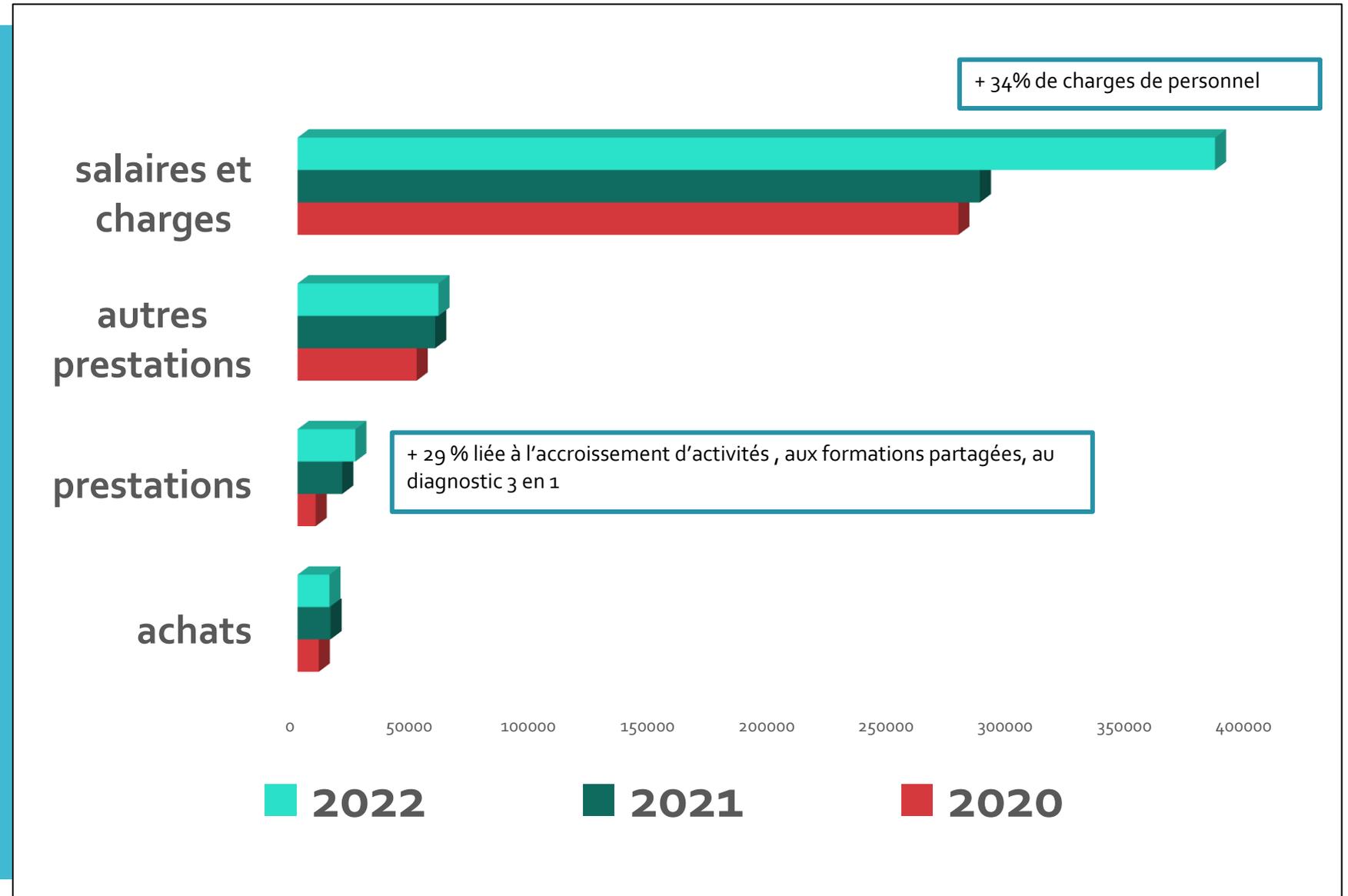
Compte de résultat 2021

Charges		Produits	
Achats	13 330	Recettes propres	17 433
		CAF	162 510
Services extérieurs	24 207	<i>Prestations de service</i>	<i>130 967</i>
		<i>Subventions</i>	<i>31 542</i>
Autres services extérieurs	59 003	Subventions Département	16 100
		Subvention ville	162 000
Charges de personnel	384 499	Carsat et autres	13 352
Autres charges exceptionnelles	59	Produits Exceptionnels	646
Dot. Aux Amort. & prov	3 054	Atténuation de charges	20 818
Ss - Total	489 577	Ss - Total	393 188
valorisation contributions volontaires	41 658,00	valorisation contributions volontaires	41 658,00
Ss - Total	531 235	Ss - Total	434 846
		déficit	96 389
Total	531 235	Total	531 235

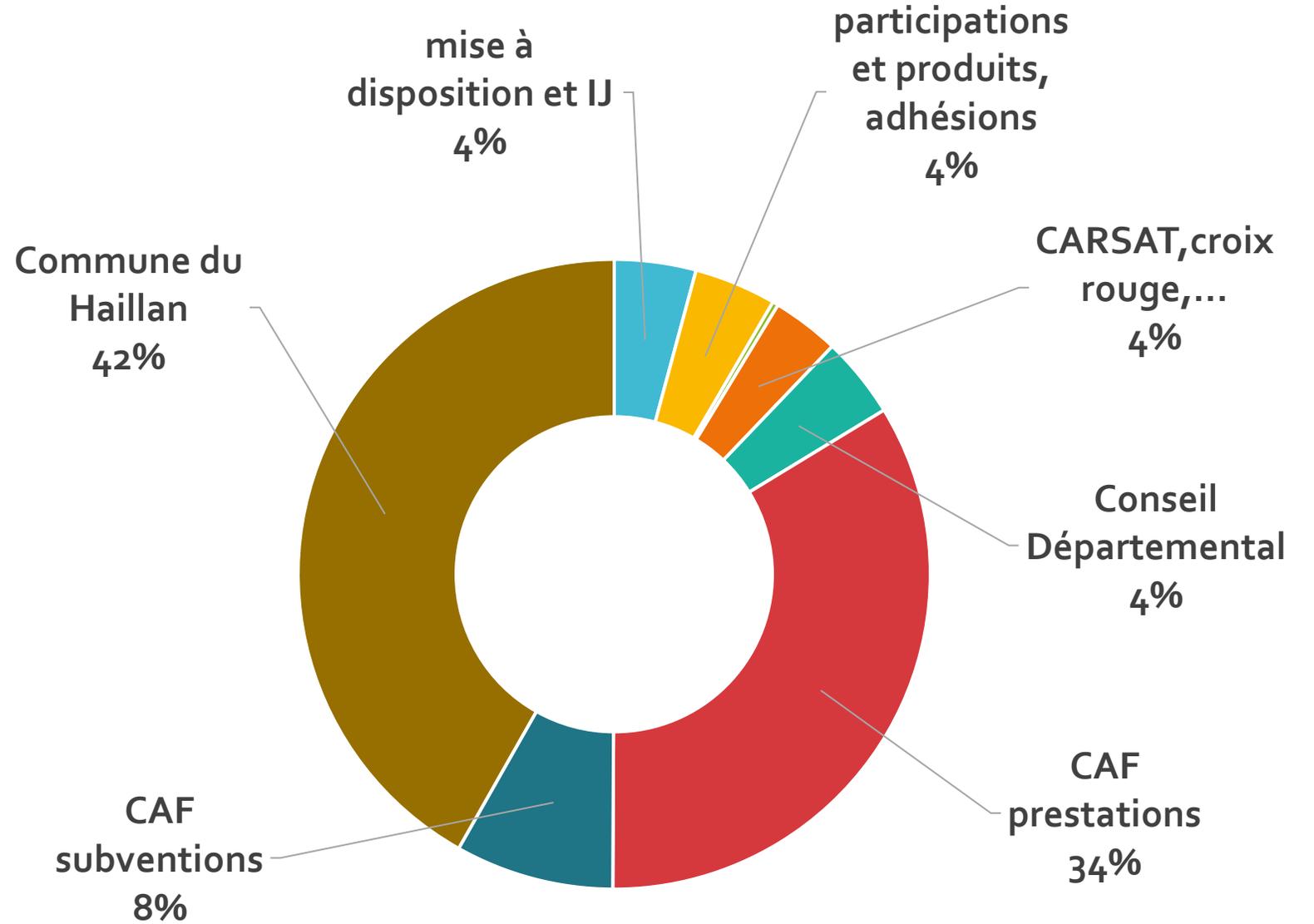
Répartition des postes de dépenses



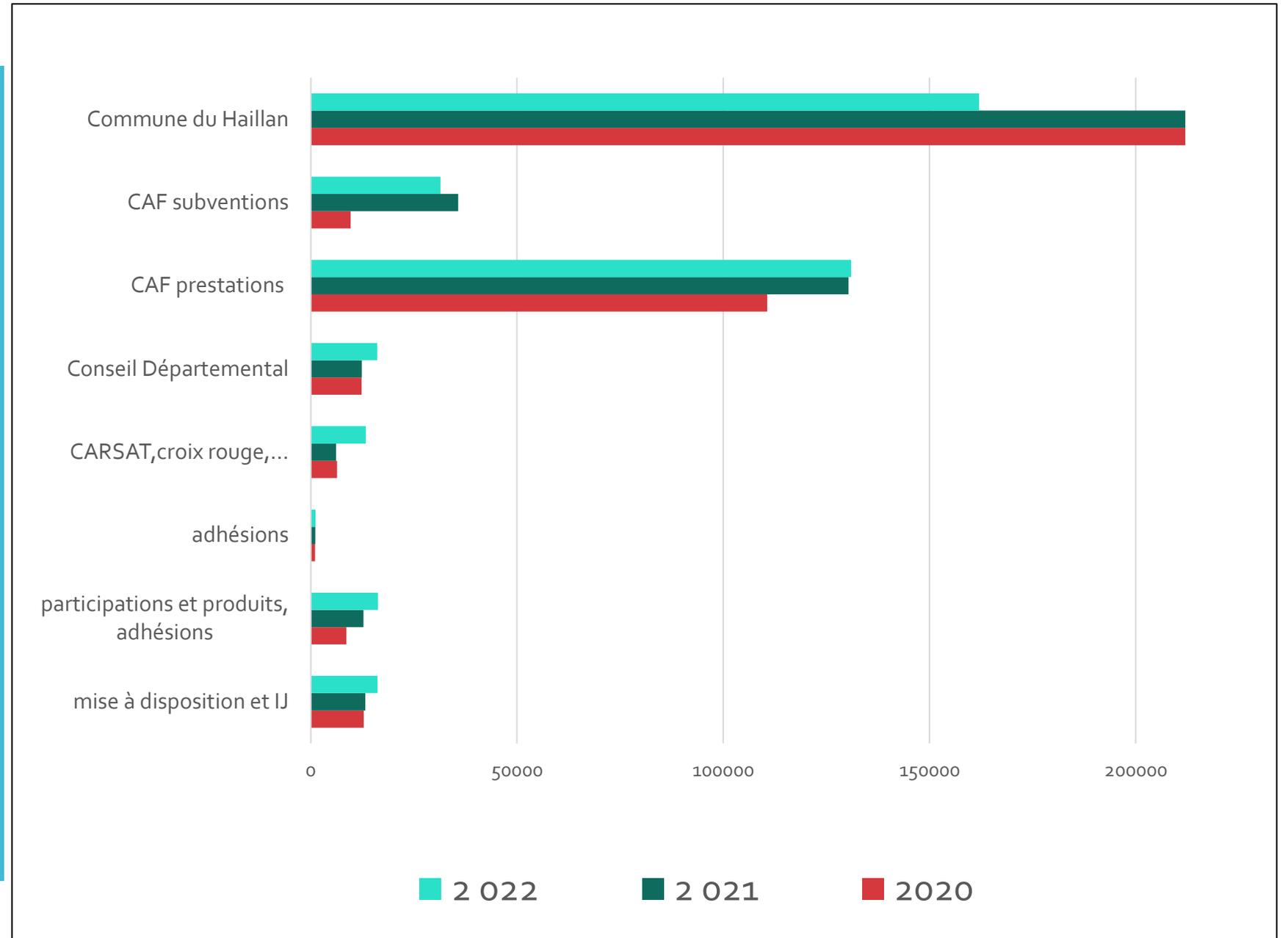
Evolution des postes de dépenses



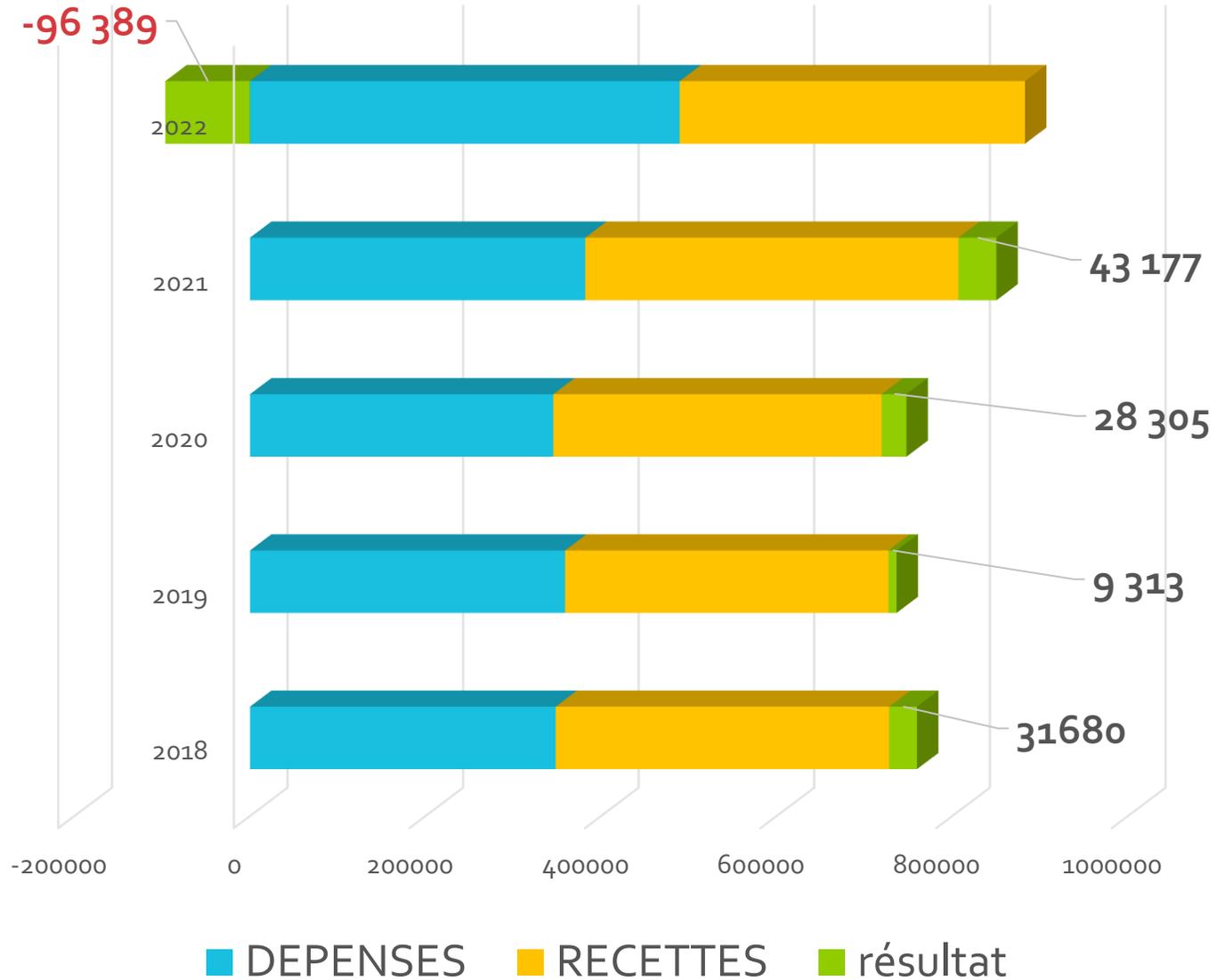
Répartition des produits



Evolution des produits



Évolution des résultats



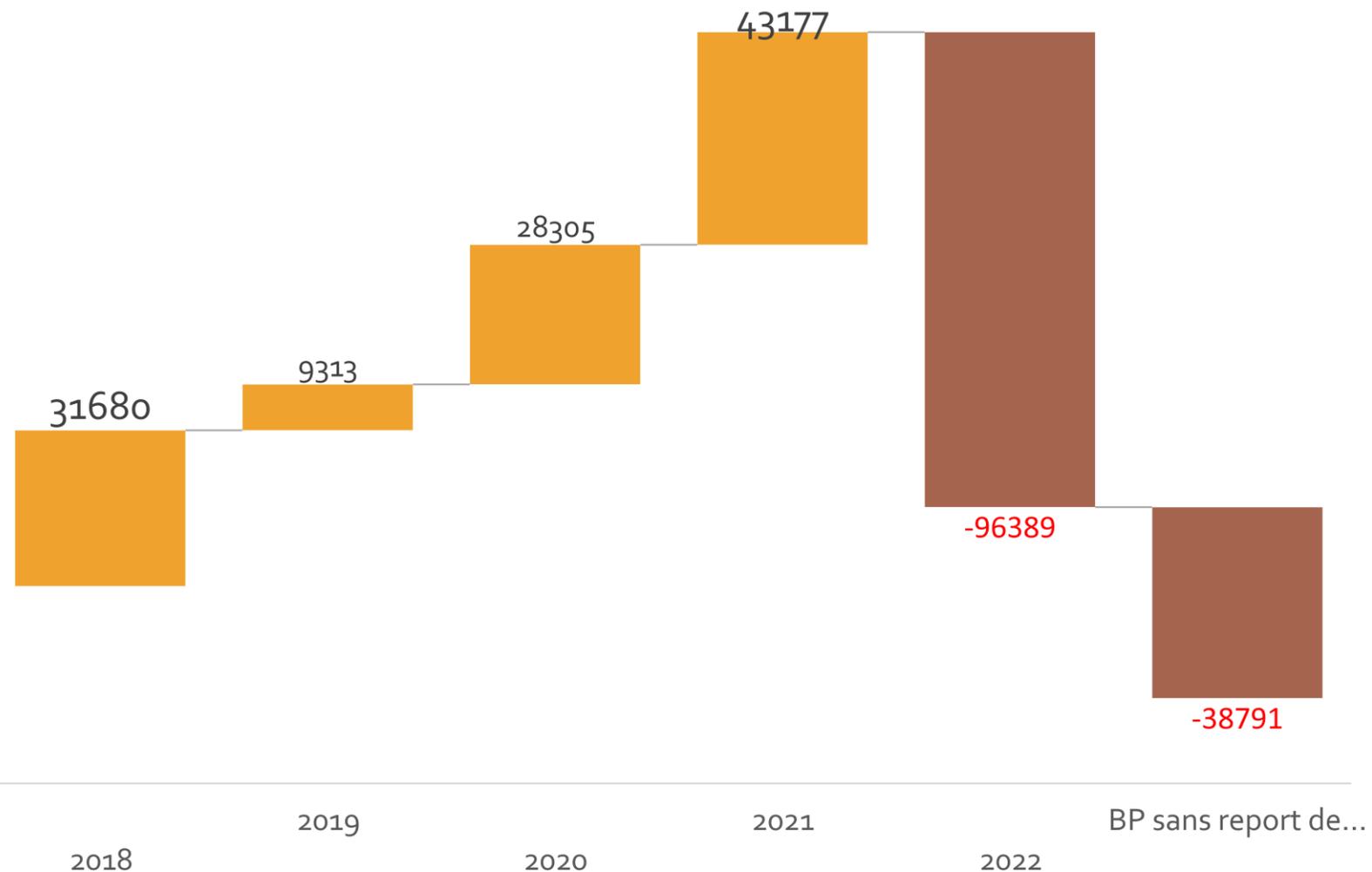


Budget PRIMITIF 2023

Rapport de présentation

CA 20 mars 2023

Evolution des résultats

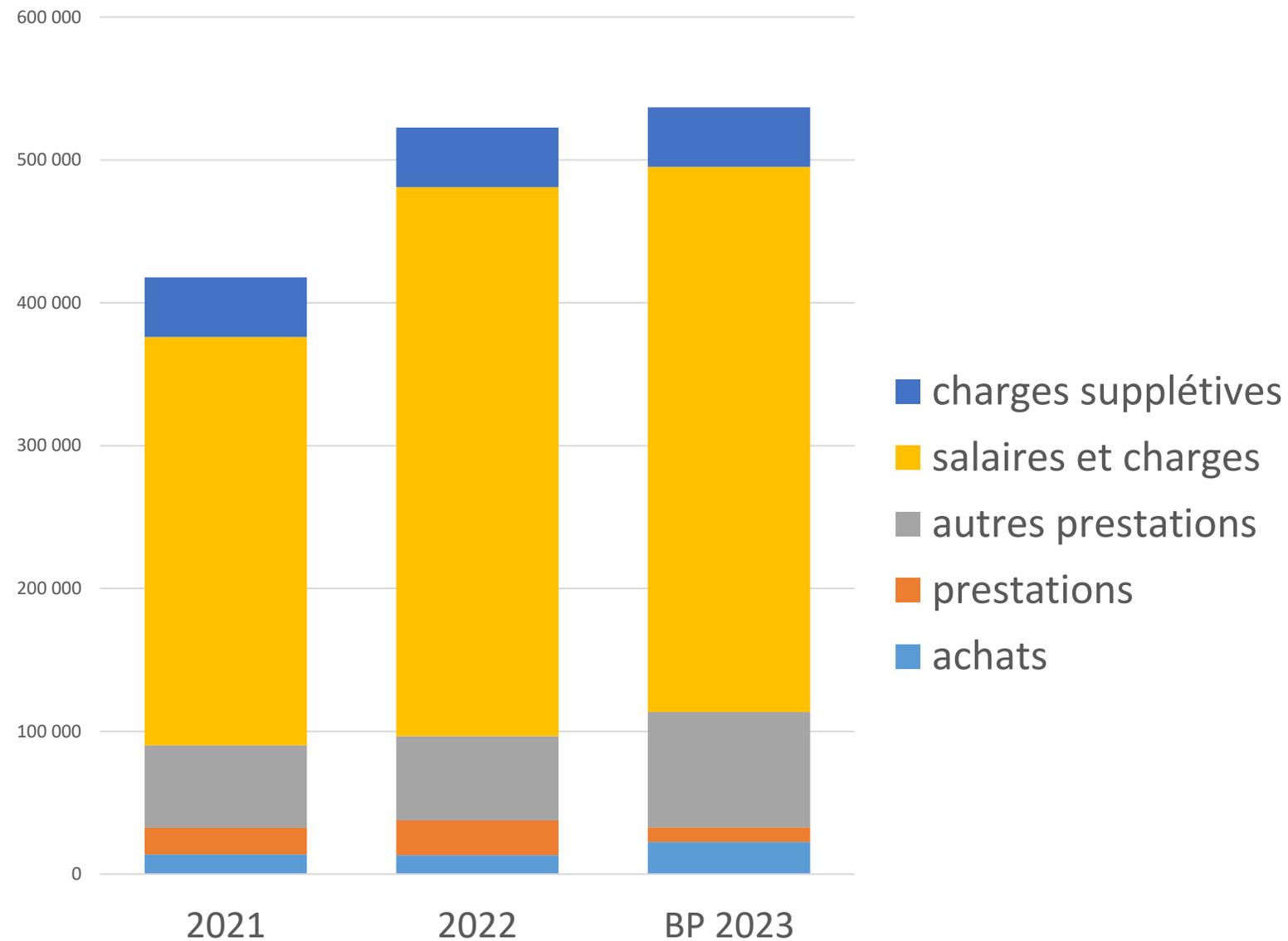


Résultats cumulés fin 2022 : 166 343€
à reporter en fonctionnement pour équilibrer le BP 2023

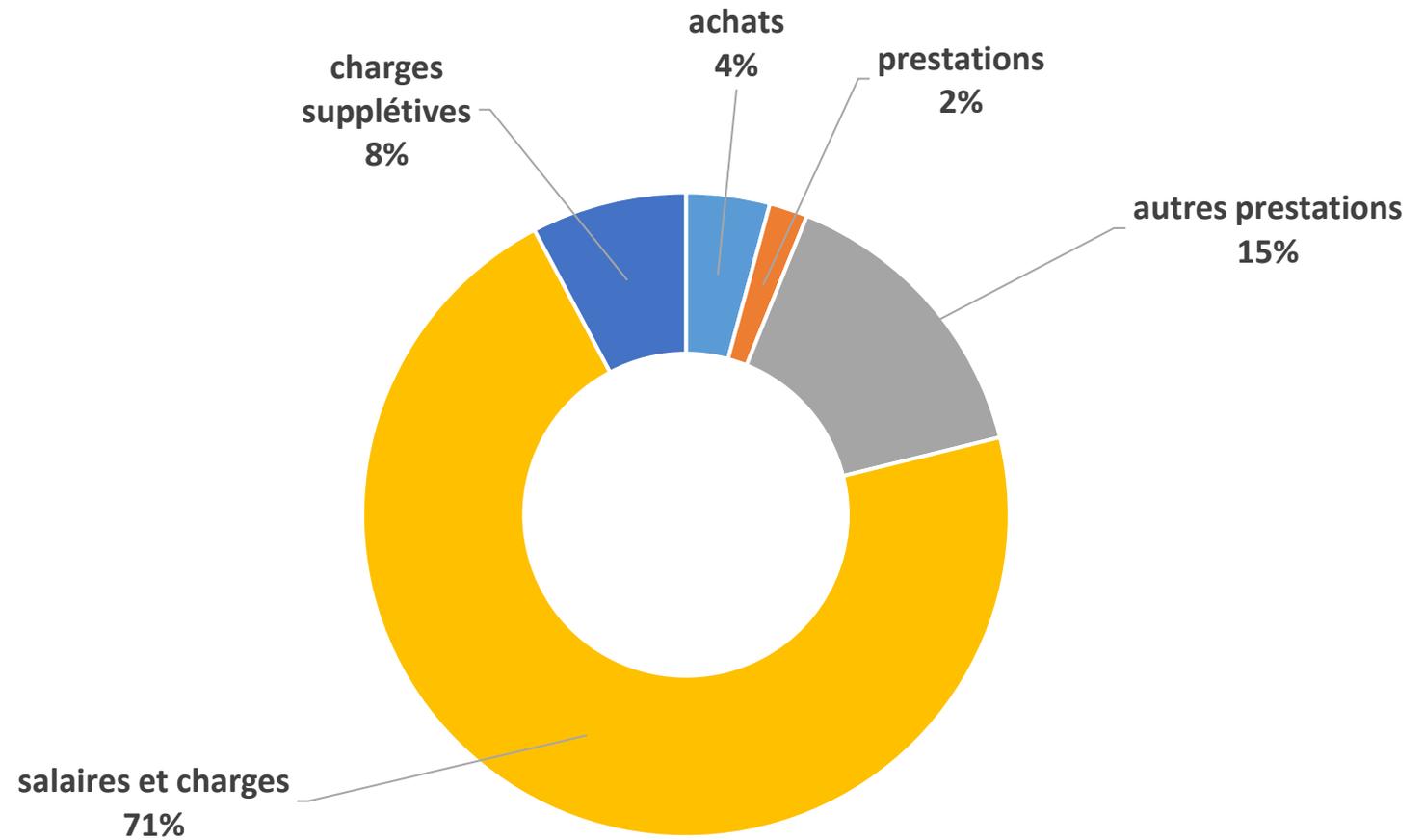
Budget prévisionnel avec report simplifié

charges		produits	
Achats	22 470	Recettes propres	19 767
Services extérieurs	10300	CAF	186 139
Autres services extérieurs	208 278	<i>Prestations de service</i>	<i>161 439</i>
Charges de personnel	381 709	<i>Subventions</i>	<i>24 700</i>
Charges except, Dot. Aux Amort. & prov	2 775	Subventions Département	22 600
		Subvention ville	204 000
		Carsat et autres	8 658
		Atténuation de charges	18 025
		Recette d'amortissement	2315
		Report du résultat	166 343
Ss - Total	627 847	Ss - Total	627 847
valorisation contributions volontaires	41 658	valorisation contributions volontaires	41 658
TOTAL	669 505	TOTAL	669 505

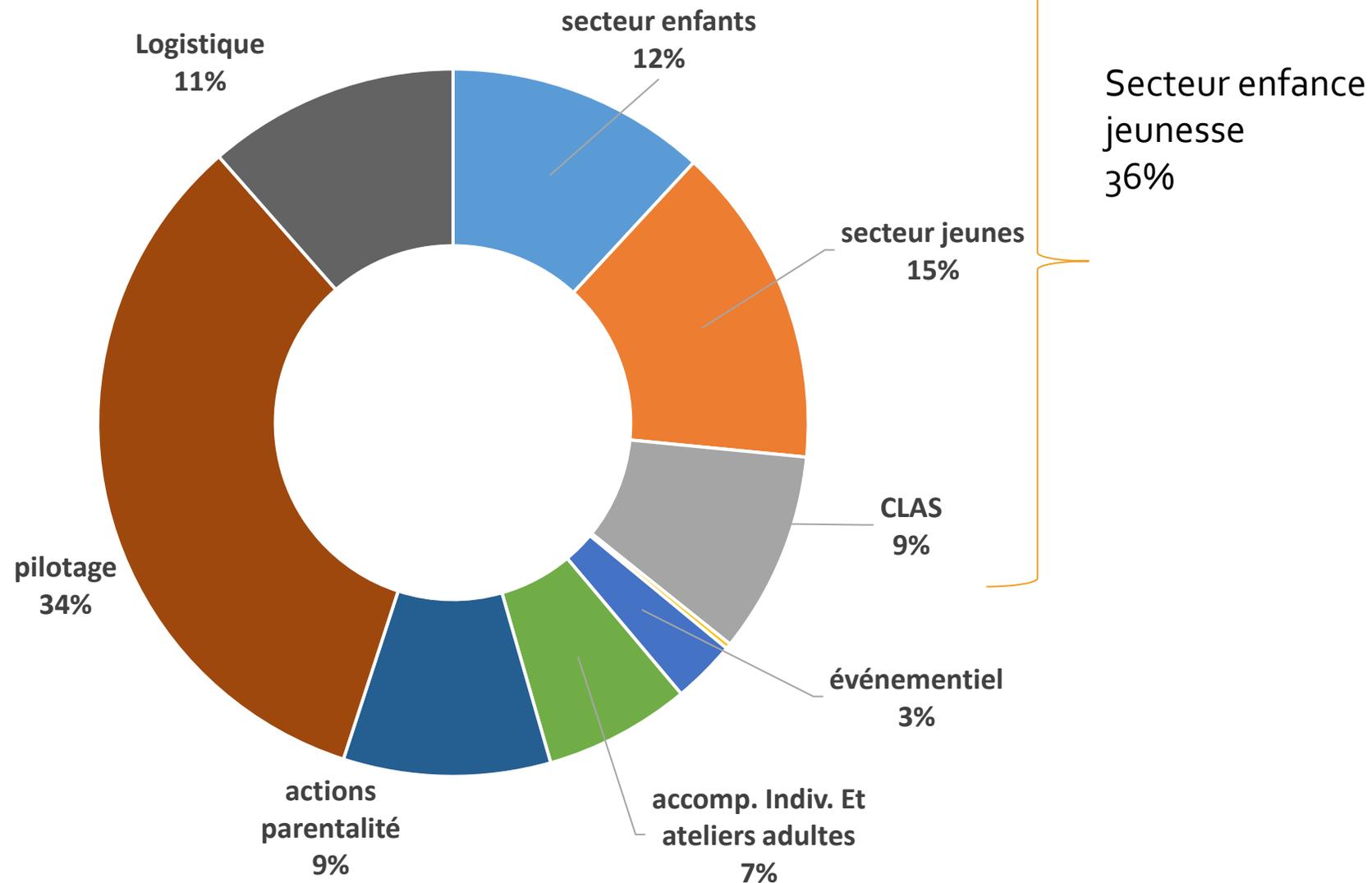
Evolution des charges



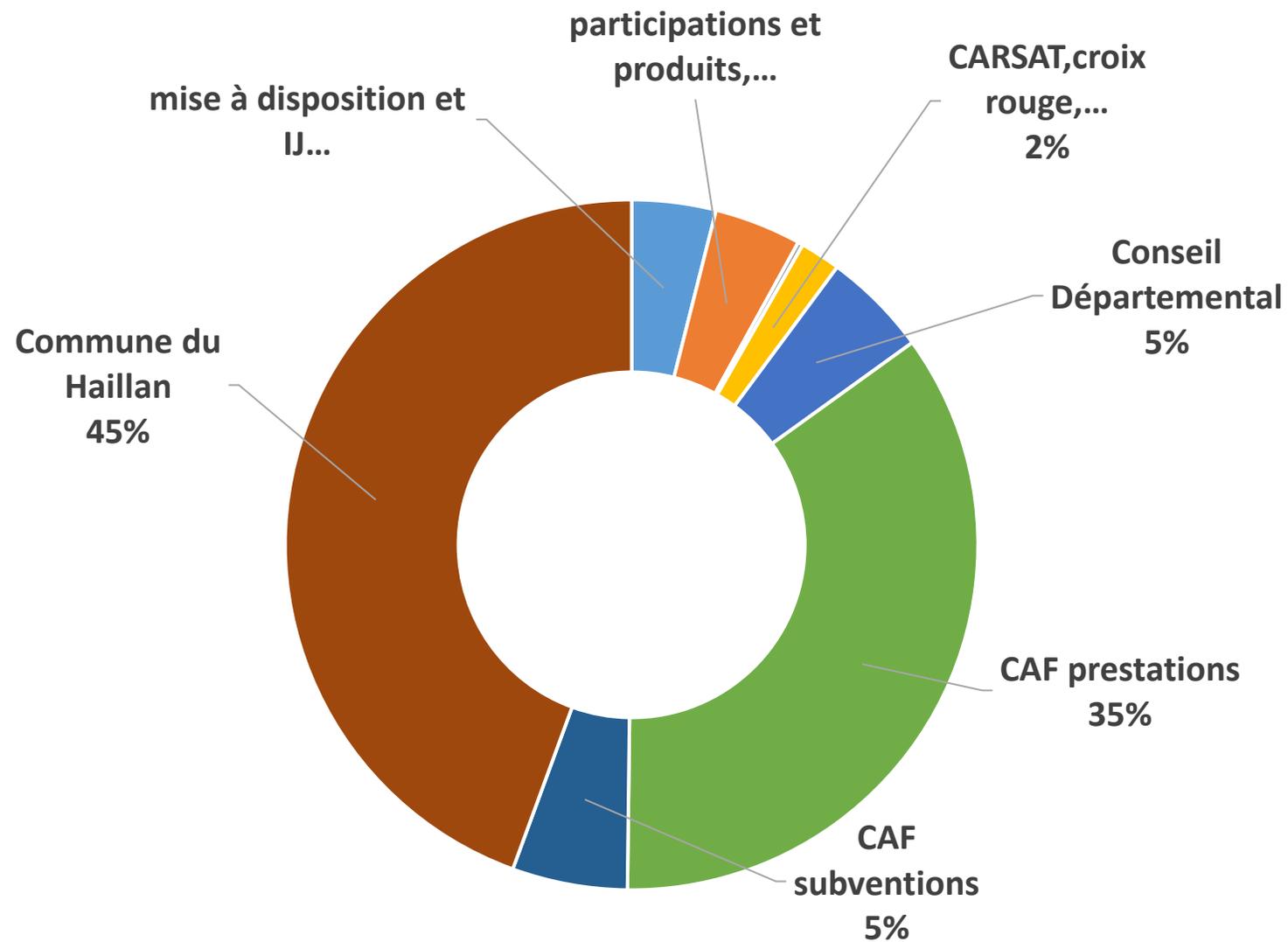
Répartition des charges réelles



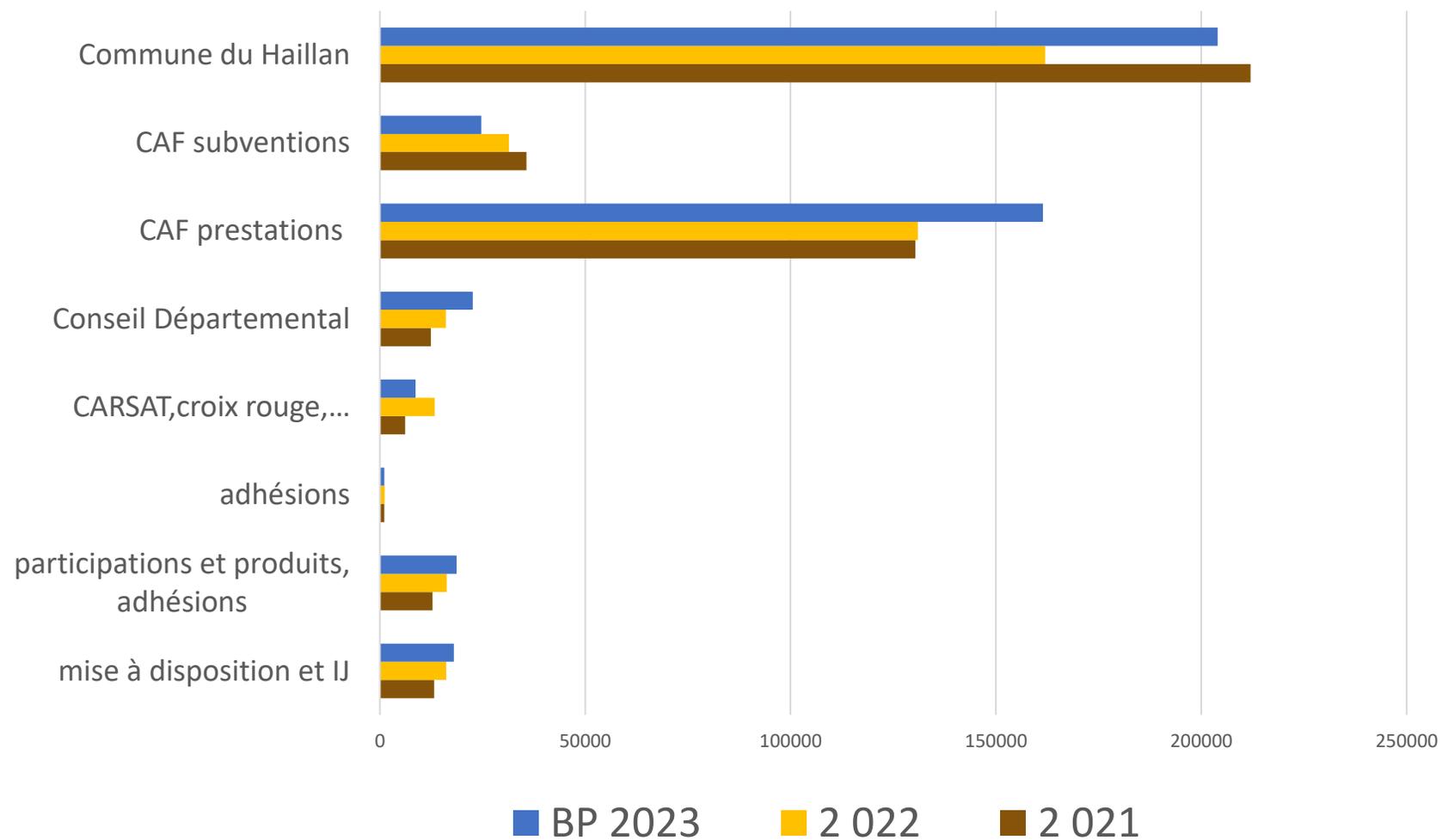
Répartition des charges par secteur



Répartition des produits



Evolution des produits



Orientations 2023

- Dans cet environnement, nos orientations pour 2023 s'articuleront autour du :
 - **Une stabilisation des effectifs permanents** avec une analyse sur le modèle économique en concertation avec les partenaires financiers sur l'adéquation entre projet et capacité. Nous devons envisager avec nos partenaires de nouvelles sources de financement nous permettant de continuer à garantir l'accessibilité pour les habitants. Nous devons également défendre une qualité de service public réalisé par des professionnels formés, compétents et dont la reconnaissance passe entre autres, par un salaire juste.
 - **La pérennisation des actions** faisant parties du cœur de métier du centre socio culturel telles que la parentalité, l'animation collective famille, l'ALSH, l'accompagnement à la scolarité, l'accueil et la jeunesse ; en lien avec **le nouveau projet social**, à savoir :
 - **Le soutien à la jeunesse** : en collaboration avec le service jeunesse, la construction d'un politique de territoire portée en complémentarité avec des missions d'accompagnement des jeunes dans leur quotidien (santé, insertion professionnelle, mobilité, citoyenneté, projets divers ...)
 - **Soutien à la fonction parentale** et notamment les familles vulnérables
 - **L'attention portée aux publics fragiles** en situation d'isolement, de violences, en lien avec les partenaires
 - **L'engagement citoyen** à travers des sensibilisations et des propositions de **participation active des habitants.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE



- Centre Socio Culturel La Source (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003494000011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BLANQUEFORT

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Centre Socio Culturel La Source (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné (budget principal ou libellé du budget annexe).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 *19*
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : *8/03/2023*

Présenté par (1), *Le Président*
A, le *Hollan le 20/03/2023*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *en conseil d'administrata / ordinaire*
A, le *Hollan le 20/03/2023*
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *21/03/2023*, et de la publication le *22/03/2023* A, le
Le Hollan
le 20/03/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Président

P. JULIENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



- Centre Socio Culturel La Source (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003494000011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BLANQUEFORT

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : Centre Socio Culturel La Source (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 *19*
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : *8/03/2023*

Présenté par (1) : *Le Président*
A, le *Le Haller* le *20/03/2023*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session : *en conseil d'Administration / ordinaire*
A, le *Haller*, le *20/03/2023*
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le *21/03/2023*, et de la publication le *22/03/2023*

A, le
Le Haller
le *20/03/2023*

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant :

Le Président

P. JULIENNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BLANQUEFORT
N° CODIQUE 033008
Date Edition : 10/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 20090
N° de SIRET 20003494000011

ESPACE SOC CULTUREL LE HAILLAN BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
la Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M RAPHAEL SARRAZIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 10/03/2023

033008 TRES. BLANQUEFORT

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 50
4EME PARTIE : Page des signatures	51

7 51

Le Président
T. Bouvier

Page des signatures

20090 - ESPACE SOC CULTUREL LE HAILLAN

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ESPACE SOC CULTUREL LE HAILLAN** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

20/03/2023

Le Maire

Le Président

P. JULIENNE